



SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation : 17/02/2017

Nombre de membres : 220

Nombre de présents : 200

Nombre de votants : 212

Secrétaire de séance : GOLSE Anne-Marie.

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 20h20), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, LUTZ Philippe suppléant de JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNÉ Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LESENECHAL Guy, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand (à partir de 18h45), LÉGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MIGNAN Martial, MARGUERITTE David (à partir de 18h47), MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, HOUTTEVILLE Louise-Aline suppléante de BESNARD Jean-Claude, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal, LE DANOIS Francis, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VEILLARD Rodolphe, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

CAUVIN Bernard (pouvoir à GODEFROY Annick), CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à LOUISET Michel), LINCHENEAU Jean-Marie (pouvoir à BESUELLE Régine), MARGUERITTE David (pouvoir à BOURDON Cyril jusqu'à 18h47), POUTAS Louis (pouvoir à BAUDIN Philippe), ROUSSEAU Roger (pouvoir à FEUARDANT Marc), ROUXEL André (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), THIEULENT Lydia (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), GOSELIN-FLEURY Geneviève (pouvoir à ARRIVE Benoit à partir de 20h57) JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (pouvoir à LAGARDE Jean à partir de 21h12).

Excusés :

BASTIAN Frédéric, DUPONT Claude, HEBERT Dominique, HUET Fabrice, PINEL Dominique, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, LEFRANC Bertrand (jusqu'à 18h45), GOUREMAN Paul (à partir de 20h20).

Délibération n° 2017-053

GEMAPI - Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (S.Y.M.E.L.) - Désignation des délégués

Exposé

Le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (S.Y.M.E.L.) est un établissement public régi par les articles L 5721-1 à 5722-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et ses statuts modifiés, depuis le 1er janvier 2002.

Emanation du Conseil Départemental, le S.Y.M.E.L. est un syndicat mixte « ouvert » associant le Conseil Départemental et des collectivités littorales. Il réunit initialement au sein de son Comité 10 conseillers départementaux de la Manche et des délégués de 11 collectivités adhérentes, soit au total 21 membres. Ainsi que le mentionne l'article 2 de ses statuts, il a pour objet « d'intervenir au sein de milieux naturels variés en vue de les restaurer, les réhabiliter, les aménager, les entretenir, les surveiller, afin qu'espèces animales et végétales cohabitent avec l'homme et les activités qu'il exerce dans les domaines agricole, économique, touristique, et de loisirs ».

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de représentants des collectivités, à raison de :

- 10 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour le Département
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chaque collectivité adhérente

A ce jour, la Communauté d'Agglomération du Cotentin se substitue aux 3 anciennes Communauté de Communes adhérentes que sont la CC des Pieux, la CC de la Côte des Isles et la CC de St Pierre Eglise.

Le comité syndical est donc désormais composé de 21 délégués titulaires et de 16 délégués suppléants dont 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin (1 titulaire et 1 suppléant par Pôle de Proximité concerné).

Conformément à la charte fondatrice, les commissions de territoire des pôles de proximité de des Pieux, de la Côte des Isles et de Saint-Pierre-Eglise ont été invitées à soumettre des propositions de candidature pour siéger au sein de cette instance. Sont proposées les candidatures suivantes :

	Titulaires	Suppléants
Pôle de proximité des Pieux	Bernadette LEBRUN	Jacques CAPELLE
Pôle de proximité de la Côte des isles	Jean-Michel BOUILLON	Edouard MABIRE
Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise	Nicole BELLIOU DELACOUR	Bernard POTTIER

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 2 novembre 1965 autorisant la création du Syndicat Mixte pour l'Equipement Touristique de la Manche (S.M.E.T.),

Vu l'arrêté préfectoral modifié 31 décembre 2001 modifiant le SMET en SYMEL,

Vu la délibération n° 2014-083 du Conseil Communautaire du 7 mai 2014 portant accord de principe à l'adhésion de la Communauté de Communes des Pieux au Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (S.Y.M.E.L.),

Vu la délibération n°63/2014 du Conseil Communautaire du 24 avril 2014 portant accord de principe à l'adhésion de la Communauté de Communes de Côte des Isles au Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (S.Y.M.E.L.),

Vu la délibération n°2014/43 bis du Conseil Communautaire du 15 avril 2014 portant accord de principe à l'adhésion de la Communauté de Communes de St Pierre-Eglise au Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (S.Y.M.E.L.),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil communautaire s'est prononcé à bulletin secret pour la désignation des représentants au sein du SYMEL,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (211 Pour – 0 Contre – 1 Abstention – 0 Ne prend pas part au vote) :

- **Désigne** 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour siéger au comité syndical du SYMEL :

	Titulaires	Suppléants
Pôle de proximité des Pieux	Bernadette LEBRUN	Jacques CAPELLE
Pôle de proximité de la Côte des isles	Jean-Michel BOUILLON	Edouard MABIRE
Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise	Nicole BELLLOT DELACOUR	Bernard POTTIER

- **Dit** que le Président ou le Vice-président délégué est autorisé à signer tous les actes relatifs à l'application de la présente délibération.
- **Autorise** le Président ou le/la Vice-président (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire après réception en sous-préfecture le : 20/03/17

Et publication ou notification du : 03/03/17

